



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-005-2023-11

PUBLIÉ LE 3 NOVEMBRE 2023

# Sommaire

## **Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat général aux politiques publiques / Direction des affaires juridiques**

IDF-2023-11-03-00002 - Arrêté du 3 novembre 2023 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d Ile-de-France, préfecture de Paris [??] porteurs ou référents de la carte d achat (5 pages)	Page 3
IDF-2023-11-03-00004 - arrêté du 3 novembre 2023 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d Ile-de-France, préfecture de Paris porteurs ou référents de la carte d achat (5 pages)	Page 9
IDF-2023-11-03-00001 - Arrêté du 3 novembre 2023 portant délégation de signature aux agents du centre de service partagé régional de la préfecture de la région d Ile-de-France, préfecture de Paris, en matière d ordonnancement et d exécution budgétaire (3 pages)	Page 15
IDF-2023-11-03-00003 - Note relative à la prise en compte des mouvements de personnel d octobre et novembre 2023 dans les délégations de signature aux agents du centre de services partagés régional de la préfecture de la région d Ile-de- France, préfecture de Paris, en matière d ordonnancement et d exécution budgétaire et aux agents de la [??] préfecture de la région d Ile-de-France, préfecture de Paris porteurs ou référents de la carte d achat (1 page)	Page 19

Préfecture de la région d'Ile-de-France,  
préfecture de Paris-Secrétariat général aux  
politiques publiques

IDF-2023-11-03-00002

Arrêté du 3 novembre 2023 portant délégation  
de signature aux agents de la préfecture de la  
région d Ile-de-France, préfecture de Paris  
porteurs ou référents de la carte d achat

**Arrêté du 3 novembre 2023**

portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris porteurs ou référents de la carte d'achat

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris,  
Commandeur de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2023-209 du 27 mars 2023 relatif à l'exécution de la dépense publique par carte d'achat ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mai 2021 portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'Etat ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2022-11-28-00002-75-2022-11-28-00005 du 28 novembre 2022 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Pierre-Antoine MOLINA, préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 7 août 2020 portant nomination de Madame Cécile GUILHEM en qualité de cheffe de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 6 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Christophe AUMONIER en qualité de directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 7 septembre 2022 portant nomination de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 7 juillet 2022 portant nomination de Mme Tiphaine PINAULT, administratrice de l'Etat hors classe, adjointe au préfet, secrétaire général aux politiques publiques à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 août 2022 portant nomination de M. Christophe JEAN, administrateur de l'Etat hors classe, en qualité d'adjoint à la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu la décision ministérielle du 6 septembre 2022 portant affectation de Mme Cindy LEONI, sous-préfète, en qualité de chargée du pilotage de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 auprès du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, à compter du 31 août 2022 ;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Délégation de signature est accordée aux agents de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, qui sont porteurs de la carte d'achat nominative et qui figurent dans le tableau en annexe 1 du présent arrêté, afin d'utiliser cette carte pour ordonnancer les dépenses qu'ils règlent au profit d'un prestataire ou d'un fournisseur, dans le cadre de leurs attributions et de leurs compétences respectives ainsi que dans la limite fixée par cette annexe.

**Article 2 :** Délégation de signature est accordée aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, qui sont référents de la carte d'achat et qui figurent dans le tableau en annexe 2 du présent arrêté, afin d'ordonner vis-à-vis du comptable les dépenses réalisées par les agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, porteurs de la carte d'achat et qui sont rattachés au centre de facturation FAC7500075 - CHORUS PARIS, dont ils ont la responsabilité.

**Article 3 :** L'arrêté n° n° 75-2023-09-07-00007-IDF-2023-09-07-00002 du 7 septembre 2023 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris porteurs ou référents de la carte d'achat est abrogé.

**Article 4 :** La préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Ile-de-France), accessible sur le site internet de la préfecture à l'adresse : [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france), et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication

Fait à Paris, le 03 novembre 2023,

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,

*Signé*

Marc GUILLAUME

Annexe 1 de l'arrêté du 3 novembre 2023 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris porteurs ou référents de la carte d'achat

Porteurs de carte d'achat	Services de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris	Programme carte d'achat	Montant TTC maximum par transaction	Montant TTC maximum par transaction
			Niveaux 1 et 1 bis	Niveau 3
			(dépenses non couvertes par un marché public formalisé)	(dépenses couvertes par un marché public ou une convention UGAP)
<b>Cabinet</b>				
Christophe NOEL DU PAYRAT	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	3 500,00 €	
Christophe AUMONIER	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Cécile GUILHEM	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
MARMIER Antoine	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €
Alexandre DIE	Cabinet/Service de la représentation de l'Etat	MININT - ATE REGION IDF	1000 € (2023) et 2000 € (à compter du 01/01/2024)	
Franck FUERTES	Cabinet/Service de la représentation de l'Etat	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Lucas TROTOUIN	Cabinet/Service de la représentation de l'Etat/Bureau du protocole et des déplacements	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Henri BOURGEOIS	Cabinet/Service de la représentation de l'Etat/Bureau du protocole et des déplacements	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Christèle MATHIS	Cabinet/Service de la représentation de l'Etat/Bureau des décorations et de l'intendance	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €
Charles XARDEL	Cabinet/Service régional de la communication interministérielle	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
<b>Secrétariat général aux politiques publiques (SGAPP)</b>				
Pierre-Antoine MOLINA	SGAPP	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €
Tiphaine PINAULT	SGAPP	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00 €	
Cindy LEONI	SGAPP	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €

Porteurs de carte d'achat (suite)	Services de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris	Programme carte d'achat	Montant TTC maximum par transaction	Montant TTC maximum par transaction
			Niveaux 1 et 1 bis	Niveau 3
			(dépenses non couvertes par un marché public formalisé)	(dépenses couvertes par un marché public ou une convention UGAP)
<b>Secrétariat général aux moyens mutualisés (SGAMM)</b>				
Claire CHAUFFOUR- ROUILLARD	SGAMM	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Christophe JEAN	SGAMM	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00 €	
Magali MASSA	SGAMM/Service général du soutien opérationnel	MININT - ATE REGION IDF	2000 € (2023) et 6000 € (à compter du 01/01/2024)	
Pierre CHANAUX	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des affaires administratives et financières	MININT - ATE REGION IDF		20 000,00 €
Brice BOINOT	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des affaires administratives et financières	MININT - ATE REGION IDF		40 000,00 €
Fabrice D'HERTOGE	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau du soutien de la DRAC	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 500,00 €
Sébastien L'AMOUR	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/ Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Thierry LAIGLE	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Patrice LE CLECH	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	500,00 €	
Claudine MEHENNAOUI	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	5 000,00 €	5 000,00 €
Nadir MOUTFI	SGAMM / Service général du soutien opérationnel/ Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00 €	2 000,00 €
Tejpal SINGH	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €
Rafik SASSI	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Sylvain GARNIER	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	

Annexe 2 de l'arrêté du 3 novembre 2023 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris porteurs ou référents de la carte d'achat

Référents carte d'achat	Service de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris	Programme carte d'achat	Centre de facturation
Sandrine IRAGABA	Secrétariat général aux moyens mutualisés/Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS
Anne LAVERGNE	Secrétariat général aux moyens mutualisés/Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS
Nathalie HARLES	Secrétariat général aux moyens mutualisés/Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS
Hélène ACHARD	Secrétariat général aux moyens mutualisés/Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS



Préfecture de la région d'Ile-de-France,  
préfecture de Paris-Secrétariat général aux  
politiques publiques

IDF-2023-11-03-00004

arrêté du 3 novembre 2023 portant délégation  
de signature aux agents de la préfecture de la  
région d Ile-de-France, préfecture de Paris  
porteurs ou référents de la carte d achat

**Arrêté du 3 novembre 2023**

portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris porteurs ou référents de la carte d'achat

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,  
Commandeur de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2023-209 du 27 mars 2023 relatif à l'exécution de la dépense publique par carte d'achat ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mai 2021 portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'Etat ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2022-11-28-00002-75-2022-11-28-00005 du 28 novembre 2022 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Pierre-Antoine MOLINA, préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 7 août 2020 portant nomination de Madame Cécile GUILHEM en qualité de cheffe de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 6 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Christophe AUMONIER en qualité de directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 7 septembre 2022 portant nomination de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 7 juillet 2022 portant nomination de Mme Tiphaine PINAULT, administratrice de l'Etat hors classe, adjointe au préfet, secrétaire général aux politiques publiques à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 août 2022 portant nomination de M. Christophe JEAN, administrateur de l'Etat hors classe, en qualité d'adjoint à la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu la décision ministérielle du 6 septembre 2022 portant affectation de Mme Cindy LEONI, sous-préfète, en qualité de chargée du pilotage de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, à compter du 31 août 2022 ;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Délégation de signature est accordée aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, qui sont porteurs de la carte d'achat nominative et qui figurent dans le tableau en annexe 1 du présent arrêté, afin d'utiliser cette carte pour ordonnancer les dépenses qu'ils règlent au profit d'un prestataire ou d'un fournisseur, dans le cadre de leurs attributions et de leurs compétences respectives ainsi que dans la limite fixée par cette annexe.

**Article 2 :** Délégation de signature est accordée aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, qui sont référents de la carte d'achat et qui figurent dans le tableau en annexe 2 du présent arrêté, afin d'ordonner vis-à-vis du comptable les dépenses réalisées par les agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, porteurs de la carte d'achat et qui sont rattachés au centre de facturation FAC7500075 - CHORUS PARIS, dont ils ont la responsabilité.

**Article 3 :** L'arrêté n° n° 75-2023-09-07-00007-IDF-2023-09-07-00002 du 7 septembre 2023 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris porteurs ou référents de la carte d'achat est abrogé.

**Article 4 :** La préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Ile-de-France), accessible sur le site internet de la préfecture à l'adresse : [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france), et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication

Fait à Paris, le 03 novembre 2023,

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,

*Signé*

Marc GUILLAUME

Annexe 1 de l'arrêté du 3 novembre 2023 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris porteurs ou référents de la carte d'achat

Porteurs de carte d'achat	Services de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris	Programme carte d'achat	Montant TTC maximum par transaction	Montant TTC maximum par transaction
			Niveaux 1 et 1 bis	Niveau 3
			(dépenses non couvertes par un marché public formalisé)	(dépenses couvertes par un marché public ou une convention UGAP)
<b>Cabinet</b>				
Christophe NOEL DU PAYRAT	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	3 500,00 €	
Christophe AUMONIER	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Cécile GUILHEM	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
MARMIER Antoine	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €
Alexandre DIE	Cabinet/Service de la représentation de l'Etat	MININT - ATE REGION IDF	1000 € (2023) et 2000 € (à compter du 01/01/2024)	
Franck FUERTES	Cabinet/Service de la représentation de l'Etat	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Lucas TROTOUIN	Cabinet/Service de la représentation de l'Etat/Bureau du protocole et des déplacements	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Henri BOURGEOIS	Cabinet/Service de la représentation de l'Etat/Bureau du protocole et des déplacements	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Christèle MATHIS	Cabinet/Service de la représentation de l'Etat/Bureau des décorations et de l'intendance	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €
Charles XARDEL	Cabinet/Service régional de la communication interministérielle	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
<b>Secrétariat général aux politiques publiques (SGAPP)</b>				
Pierre-Antoine MOLINA	SGAPP	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €
Tiphaine PINAULT	SGAPP	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00 €	
Cindy LEONI	SGAPP	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €

Porteurs de carte d'achat (suite)	Services de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris	Programme carte d'achat	Montant TTC maximum par transaction	Montant TTC maximum par transaction
			Niveaux 1 et 1 bis	Niveau 3
			(dépenses non couvertes par un marché public formalisé)	(dépenses couvertes par un marché public ou une convention UGAP)
<b>Secrétariat général aux moyens mutualisés (SGAMM)</b>				
Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD	SGAMM	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Christophe JEAN	SGAMM	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00 €	
Magali MASSA	SGAMM/Service général du soutien opérationnel	MININT - ATE REGION IDF	2000 € (2023) et 6000 € (à compter du 01/01/2024)	
Pierre CHANAUX	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des affaires administratives et financières	MININT - ATE REGION IDF		20 000,00 €
Brice BOINOT	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des affaires administratives et financières	MININT - ATE REGION IDF		40 000,00 €
Fabrice D'HERTOGE	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau du soutien de la DRAC	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 500,00 €
Sébastien L'AMOUR	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/ Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Thierry LAIGLE	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Patrice LE CLECH	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	500,00 €	
Claudine MEHENNAOUI	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	5 000,00 €	5 000,00 €
Nadir MOUTFI	SGAMM / Service général du soutien opérationnel/ Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00 €	2 000,00 €
Tejpal SINGH	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €
Rafik SASSI	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Sylvain GARNIER	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	

Annexe 2 de l'arrêté du 3 novembre 2023 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris porteurs ou référents de la carte d'achat

Référents carte d'achat	Service de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris	Programme carte d'achat	Centre de facturation
Sandrine IRAGABA	Secrétariat général aux moyens mutualisés/Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS
Anne LAVERGNE	Secrétariat général aux moyens mutualisés/Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS
Nathalie HARLES	Secrétariat général aux moyens mutualisés/Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS
Hélène ACHARD	Secrétariat général aux moyens mutualisés/Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS

Préfecture de la région d'Ile-de-France,  
préfecture de Paris-Secrétariat général aux  
politiques publiques

IDF-2023-11-03-00001

Arrêté du 3 novembre 2023 portant délégation  
de signature aux agents du centre de service  
partagé régional de la préfecture de la région  
d Ile-de-France, préfecture de Paris, en matière  
d ordonnancement et d exécution budgétaire

**Arrêté du 3 novembre 2023**

portant délégation de signature aux agents du centre de service partagé régional de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, en matière d'ordonnancement et d'exécution budgétaire

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris,  
Commandeur de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment ses articles 20-1 et 69-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2022-11-28-00002-75-2022-11-28-00005 du 28 novembre 2022 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris ;

**ARRETE**

**Article 1er : I-** Délégation de signature est donnée en matière d'ordonnancement et d'exécution budgétaire, à Mme Sandrine IRAGABA, attachée principale d'administration, responsable du centre des services partagés régional et ordonnateur secondaire délégué au sens de l'article 20-1 du décret du 29 avril 2004 susvisé, pour transcrire dans le système d'information financière de l'État toutes les décisions d'ordonnancement de dépenses et de recettes des services compétents, pour lesquelles le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est ordonnateur secondaire de droit ou en vertu d'une délégation de gestion.

À ce titre, elle est autorisée, pour tout acte sans limite de montant, à :

- saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques ;
- saisir et valider les actes relatifs aux demandes de mise en paiement ;
- saisir et valider les actes relatifs aux recettes ;
- saisir et valider les actes relatifs aux immobilisations ;
- requérir l'intervention du support technique de l'agence pour l'informatique financière de l'Etat.

**II-**Délégation de signature est donnée, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, pour tout acte sans limite de montant, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, les



demandes de mise en paiement, les recettes, les immobilisations, pour intervenir auprès du support technique, pour constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS, à :

- 1) Mme Anne LAVERGNE, contractuelle, adjointe à la cheffe du centre de services partagés régional ;
- 2) Mme Dalila MANSOURI, agente de catégorie B, cheffe de la section « gestion des actes complexes » du centre de services partagés régional ;
- 3) Mme Nora ATTAÏ, agente de catégorie B, adjointe à la cheffe de la section « gestion des actes complexes » du centre de services partagés régional ;
- 4) Mme Francia JABIN, agente de catégorie B, cheffe de section du centre de services partagés régional ;
- 5) M. Fabrice SILENE, agent de catégorie B, chef de section du centre de services partagés régional ;
- 6) Mme Jeanne-Laurraine GAPIRA agente de catégorie B affectée au centre de services partagés régional ;
- 7) Mme Sophie DIVARET, agente de catégorie B affectée au centre de services partagés régional.

**III-** Délégation de signature est donnée, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour tout acte dont le montant est strictement inférieur à 1 500 000 € pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, les demandes de mise en paiement, les recettes, les immobilisations, pour intervenir auprès du support technique, et pour constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS, aux agents de catégorie C affectés au centre de service partagés régional dont les noms suivent :

- 1) Mme Fadila TOUIL,
- 2) Mme Carole ABAUZIT,
- 3) Mme Lucienne MARIN,
- 4) Mme Leïla HARIK.

**IV-** Délégation de signature est donnée en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, d'une part pour tout acte sans limite de montant, pour saisir les actes relatifs aux engagements juridiques, les demandes de mise en paiement, les recettes, les immobilisations, pour constater ou certifier le service fait dans le progiciel Chorus, et, d'autre part, pour tout acte dont le montant est strictement inférieur à 1 500 000 euros, pour assurer une suppléance des agents mentionnés aux I à III du présent article concernant la validation pour les actes relatifs aux engagements juridiques, aux demandes de mise en paiement, aux recettes et aux immobilisations, aux agents de catégorie C affectés au centre de services partagés régional dont les noms suivent :

- 1) M. Frédéric DESELVA,
- 2) M. Mickael GILBERT,
- 3) Mme Djenette GUESSOUM,
- 4) Mme Annie LAUNAY,
- 5) Mme Chelsy MARIN,
- 6) M. Patrick de SOUZA
- 7) M. Jérôme LACHIVER
- 8) M. Sylvain ROQUES.

**V-** Délégation de signature est donnée, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour tout acte sans limite de montant, pour saisir les actes relatifs aux engagements juridiques, les demandes de mise en paiement, les recettes, les immobilisations, et pour constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS, aux agents de catégorie C du centre de services partagés régional dont les noms suivent :

- 1) Mme Jamila BELALIA,

- 2) Mme Jacqueline CHANDRAMOHAN,
- 3) M. Bertrand COMPAGNAT,
- 4) M. Patrick DE SOUZA,
- 5) Mme Nadjet DOUMA,
- 6) Mme Jacqueline ERIN,
- 7) Mme Djamila FOURDACHON,
- 8) M. Jérôme LACHIVER,
- 9) Mme Delly LE GAL,
- 10) Mme Chelsy MARIN,
- 11) Mme Astrid SIMAT,
- 12) M. Sylvain ROQUES,
- 13) Mme Salima NYIRABATESI,
- 14) Mme Hawa DIALLO

**Article 2** : L'arrêté n° IDF-2023-09-07-00003 du 7 septembre 2023 portant délégation de signature aux agents du centre de service partagé régional de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, en matière d'ordonnancement et d'exécution budgétaire, est abrogé.

**Article 3** : La préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Ile-de-France), accessible à l'adresse : [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france).

Fait à Paris, le 03 novembre 2023,

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,

*Signé*

Marc GUILLAUME

Préfecture de la région d'Ile-de-France,  
préfecture de Paris-Secrétariat général aux  
politiques publiques

IDF-2023-11-03-00003

Note relative à la prise en compte des  
mouvements de personnel d'octobre et  
novembre 2023 dans les délégations de signature  
aux agents du centre de services partagés  
régional de la préfecture de la région d'Ile-de-  
France, préfecture de Paris, en matière  
d'ordonnancement et d'exécution budgétaire  
et aux agents de la  
préfecture de la région d'Ile-de-France,  
préfecture de Paris porteurs ou référents de la  
carte d'achat

Mission légistique et animation  
juridique régionale

Affaire suivie par : Joëlle MATHIEU  
01 82 52 45 23

Paris, le 02 novembre 2023

**NOTE**

**A l'attention du Préfet de la région d'Ile-de-France  
sous couvert de Madame la Préfète, Secrétaire générale aux moyens mutualisés**

**Objet** : Prise en compte des mouvements de personnel d'octobre et novembre 2023 dans les délégations de signature aux agents du centre de services partagés régional de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, en matière d'ordonnancement et d'exécution budgétaire et aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris porteurs ou référents de la carte d'achat

**PL** : Deux projets d'arrêté en version modifications apparentes ; deux arrêtés ; échanges avec le CSPR

Les deux projets d'arrêté prennent en compte les mouvements de personnel d'octobre et de début novembre 2023.

**1°-Pour la délégation de signature aux agents du centre de services partagés régional de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, en matière d'ordonnancement et d'exécution budgétaire :**

- le changement d'affectation de Mme Rose BENARD (article 1er, 7° du IV et 1° du V),
- la nomination de Mme Hawa DIALLO, agente de catégorie C, au centre de services partagés régional (article 1<sup>er</sup>, V),
- le départ de Mme Sophia MERABET et de M. El Hadji Malick, agents de catégorie C (article 1er, V),

**2°-Pour la délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris porteurs ou référents de la carte d'achat :**

- l'attribution de la carte achat à M. Rafik SASSI et à Sylvain GARNIER, affectés au bureau des moyens et de la logistique du service général du soutien opérationnel au SGAMM (annexe I de l'arrêté).

Ils abrogent les arrêtés n° IDF-2023-09-07-00003 du 7 septembre 2023 portant délégation de signature aux agents du centre de service partagé régional de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, en matière d'ordonnancement et d'exécution budgétaire et n° 75-2023-09-07-00007-IDF-2023-09-07-00002 du 7 septembre 2023 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris porteurs ou référents de la carte d'achat.

L'adjoint au directeur des affaires juridiques

*Signé*

Nicolas SACHOT